



## Communiqué de presse de l'Association des shérifs et agents de la paix constitutionnels du Québec (ASAPCQ)

17 février 2024

Bonjour Patriotes,

Je vous annonce en tant que Fondateur de l'Association des shérifs et agents de la Paix constitutionnels du Québec (ASAPCQ) que nous nous sommes dissociés de Frédéric Métivier depuis le mois de novembre 2022 pour plusieurs raisons, et c'est pourquoi nous vous avisons que nous n'endossons aucunement sa démarche d'annuler son permis de conduire en se présentant comme un homme libre en accusant la SAAQ d'être des criminels, et encore moins d'encourager la population à faire la même chose.

Le Shérif Richard Mack, fondateur de la *Constitutional Sheriffs and Peace Officers Association* (CSPOA [www.cspoa.org](http://www.cspoa.org)) n'endosse pas cette démarche non plus et ne l'a jamais recommandé.

Frédéric Métivier n'est plus le Président de l'ASAPCQ depuis décembre 2022, et son nom et celui d'Amoury Lapointe (aussi connu sous le nom d'Amoury Aud et Vinci) ont été tous les deux (2) radiés d'une des versions de l'ASAPCQ au *Registre des entreprises du Québec* le 10 octobre 2023. De plus, l'*Association République du Québec* (ARQ) a également été radiée le 10 octobre 2023, avec leurs deux noms, par suite d'une plainte logée au *Registre des entreprises du Québec* en janvier 2023 contre eux deux : Frédéric Métivier et Amoury Lapointe. Voir les liens ci-dessous:

[https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/RQAnonymeGR/GR/GR03/GR03A2\\_19A\\_PI\\_U\\_RechEnt\\_PC/PageResultat.aspx?T1.JetonStatic=dc202a29-eeee-416b-baa5-ee81eee3d301&T1.CodeService=S00436#CPH\\_K1ZoneContenu1\\_Cadr\\_IdSectionResultat\\_IdSectionResultat\\_K1DetailsRecherche\\_Ancre](https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/RQAnonymeGR/GR/GR03/GR03A2_19A_PI_U_RechEnt_PC/PageResultat.aspx?T1.JetonStatic=dc202a29-eeee-416b-baa5-ee81eee3d301&T1.CodeService=S00436#CPH_K1ZoneContenu1_Cadr_IdSectionResultat_IdSectionResultat_K1DetailsRecherche_Ancre)

[https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/RQAnonymeGR/GR/GR03/GR03A2\\_19A\\_PI\\_U\\_RechEnt\\_PC/PageResultat.aspx?T1.JetonStatic=dc202a29-eeee-416b-baa5-ee81eee3d301&T1.CodeService=S00436#CPH\\_K1ZoneContenu1\\_Cadr\\_IdSectionResultat\\_IdSectionResultat\\_K1DetailsRecherche\\_Ancre](https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/RQAnonymeGR/GR/GR03/GR03A2_19A_PI_U_RechEnt_PC/PageResultat.aspx?T1.JetonStatic=dc202a29-eeee-416b-baa5-ee81eee3d301&T1.CodeService=S00436#CPH_K1ZoneContenu1_Cadr_IdSectionResultat_IdSectionResultat_K1DetailsRecherche_Ancre)

D'autre part, Frédéric Métivier a pris le contrôle des sites internet de cinq (5) des organisations dont je suis le Fondateur et concepteur, avec la complicité du technicien informatique Alain Lauzon, sans aucune autorité, et ce pendant que j'étais en prison. Ils ont fait disparaître, en janvier 2024, le contenu original de tous nos sites internet ainsi que toutes les enquêtes postées sur le site de la Garde nationale du Québec (GNQ) qui présentait toutes les preuves de la fraude de l'Opération terroriste du COVID-19, en plus des audiences du Tribunal militaire du Québec (TMQ) qui ont été tenues et enregistrées du 2 au 4 juin 2023, soit quelques jours avant mon arrestation du 13 juin 2023. Vous trouverez ci-dessous les liens et les contenus actuels, non autorisés et sabotés, ainsi que le lien vers le vrai contenu de chacun de ces sites au-dessous au moment d'écrire ces lignes :

1) Nouveau contenu non autorisé et saboté du site de **Shérifs Québec** :

[www.sherifs.quebec](http://www.sherifs.quebec)

Contenu original :

<https://web.archive.org/web/20240115010324/https://www.sherifs.quebec/>

2) Nouveau contenu non autorisé et saboté du site de la **Garde nationale du Québec** (GNQ):

[www.gardenationale.quebec](http://www.gardenationale.quebec)

Contenu original :

<https://web.archive.org/web/20231030143904/https://www.gardenationale.quebec/>

3) Nouveau contenu non autorisé et saboté du site du **Tribunal militaire du Québec** (TMQ):

[www.tribunalmilitaire.quebec](http://www.tribunalmilitaire.quebec)

Contenu original :

<https://web.archive.org/web/20210905002030/https://www.tribunalmilitaire.quebec/>

3)b) Nouveau contenu non autorisé et saboté du **Quebec Military Tribunal** (QMT):

[www.militarytribunal.quebec](http://www.militarytribunal.quebec)

Contenu original :

<https://web.archive.org/web/20240118223617/https://www.militarytribunal.quebec/>

4) Nouveau contenu non autorisé et saboté du site de l'Association République  
du Québec (ARQ) :

[www.republiqueduquebec.quebec](http://www.republiqueduquebec.quebec)

Contenu original :

<https://web.archive.org/web/20230324185607/https://www.republiqueduquebec.quebec/>

5) Nouveau contenu non autorisé et saboté du site de Télé-République :

[www.tele-republique.quebec](http://www.tele-republique.quebec)

Contenu original :

<https://web.archive.org/web/20230605062522/https://www.tele-republique.quebec/>

**Les nouveaux sites internet avec le contenu original seront annoncés le 1<sup>er</sup> mars 2024.**

Le nouveau numéro pour joindre l'ASAPCQ est le (581) 349-0369.

C'est un grand honneur de vous annoncer que Marie-France Lamoureux, juge de droit commun au Tribunal militaire du Québec (TMQ), a accepté le poste de Présidente par Intérim de l'ASAPCQ. Les modifications du C.A. apparaîtront d'ici quelques semaines au *Registre des entreprises du Québec*.

La Directrice du recrutement est Carole Lachapelle que vous pouvez joindre uniquement à partir d'une adresse encryptée sur Tutanota [www.tuta.com](http://www.tuta.com)

À : [calacha@tutanota.com](mailto:calacha@tutanota.com)

Merci de la contacter directement afin de joindre les candidats officiels de l'ASAPCQ ou du TMQ.

De plus, voici un Avis relatif à mon arrestation et à ma détention illégale du 13 juin au 13 octobre 2023 :

**Je vais en appel du verdict du Juge Bruno Langelier du 13 octobre 2023 à la Cour de Victoriaville puisque le Plaignant qui a dit à la Sûreté du Québec que nous nous sommes présentés comme des policiers a menti sous serment devant moi à la cour et qu'une vidéo captée à sa porte d'entrée le prouve, et le juge a refusé d'entendre mes cinq (5) témoins experts. Ceci est illégal. Alors cette cour, prenez-en bonne note, n'a aucune autorité sur moi, et donc que tous ses verdicts et ses conditions imposées sur moi sont nuls et non venus *ab initio*.**

Article : 'Coupable de s'être présenté faussement comme agent de la paix':

<https://www.lanouvelle.net/infolettre/coupable-de-setre-presente-faussement-comme-agent-de-la-paix/>

Les lettres d'endossement du Shérif Richard Mack (reçue le 19 novembre 2023) et celle du Major Général Paul E. Valley (datée du 18 novembre 2023) seront publiées sur le site du **Tribunal militaire du Québec** le 1<sup>er</sup> mars 2024. Il est à noter que tout le matériel de nos trois (3) organisations constitutionnelles et militaires qui fût saisi lors de mes arrestations du 13 juin et du 1<sup>er</sup> mars 2023 a été retourné en totalité par la Cour de St-Joseph-de-Beauce le 30 novembre 2023, incluant nos 3 ordinateurs et leurs contenus.

Merci de votre attention, de votre support et compréhension,

Daniel Gaumont

Fondateur et Directeur Logistique

Enquêteur de fraudes médicales

Association des shérifs et agents de la paix constitutionnels du Québec (ASAPCQ)

Garde nationale du Québec (GNQ)

Tribunal militaire du Québec (TMQ)

Association République du Québec (ARQ)

Association Télé-République

Tous droits réservés © 2024, Daniel Gaumont.